



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2022**

### ***Maison d'enfants Claire Demeure***

*34 rue Chazière, 69004 LYON*

*04 72 98 02 70*

*Directeur de territoire : M. BITTEL Jean-Dominique*

*Directrice de pôle : Mme TOSQUES Marie*

*Chef de service éducatif : M. BENCHAOUCH Halim*

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

L'activité de la maison d'enfants Claire Demeure est de 10 041 journées réalisées pour 10 403 journées demandées.

L'établissement a été en déficit d'activité tout le premier semestre, en lien avec les travaux d'agrandissement de la maison. En effet, fin 2021, l'un des trois groupes a été délocalisé le temps des travaux au sein d'un appartement. Nous avons alors dû limiter à 6 le nombre d'enfants accueillis sur ce lieu temporaire.

Suite aux travaux, il a fallu plusieurs mois pour que la maison atteigne son niveau d'activité attendu, puis à l'été, le départ de 7 enfants dont 3 non-prévus, ont à nouveau retardé la pleine activité de la maison.

Les derniers mois de l'année présentent une sur-activité, ce qui nous a permis de compenser le déficit d'activité mais nous finissons tout de même avec un déficit de 362 journées.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2022 023 CLAIR DEMEURE

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		30
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	10 403
Accordé	95%	10 403
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		160,65

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE			ACCORDE			ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	24		923	769	769	884	884	-115	-115	87%	140 241	154.56	118 857	118 857	142 014	142 014	-23 158	-23 158	84%	
Février	26		812	716	1 485	798	1 682	-82	-197	88%	123 375	154.56	110 665	229 522	128 199	270 213	-17 534	-40 691	85%	
Mars	27		920	809	2 294	884	2 566	-75	-272	89%	139 785	154.56	125 039	354 561	142 014	412 227	-16 975	-57 667	86%	
Avril	28		861	816	3 110	855	3 421	-39	-311	91%	130 820	154.56	126 121	480 682	137 356	549 583	-11 235	-68 901	87%	
Mai	28		868	868	3 978	884	4 305	-16	-327	92%	135 269	154.56	134 158	614 840	142 014	691 597	-7 856	-76 758	89%	
Juin	31		840	864	4 842	855	5 160	9	-318	94%	130 906	164.95	142 517	757 356	137 356	828 953	5 161	-71 596	91%	
Juillet	31		811	961	5 803	884	6 044	77	-241	96%	126 386	164.95	158 517	915 873	142 014	970 967	16 503	-55 094	94%	
Août	25		656	784	6 587	883	6 925	-99	-340	95%	102 231	164.95	129 321	1 045 194	141 854	1 112 821	-12 533	-67 627	94%	
Septembre	26		775	774	7 361	855	7 780	-81	-421	95%	120 776	164.95	127 671	1 172 866	137 356	1 250 177	-9 684	-77 311	94%	
Octobre	27		763	814	8 175	884	8 664	-70	-491	94%	118 906	164.95	134 269	1 307 135	142 014	1 392 191	-7 745	-85 056	94%	
Novembre	31		754	910	9 085	855	9 519	55	-436	95%	117 503	164.95	150 105	1 457 239	137 356	1 529 547	12 749	-72 307	95%	
Décembre	31		712	956	10 041	884	10 403	72	-364	97%	110 958	164.95	157 692	1 614 932	142 014	1 671 561	15 678	-56 629	97%	

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1.85 ETP	0	0
ADMINISTRATION	1 ETP	0	0
EDUCATIF	12.10 ETP	0.50 ETP ME	81
SOIN	0.67 ETP	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	7.27 ETP	0.50 ETP ME	34
	<b>22.9 ETP</b>		

En 2022, Claire Demeure a accueilli 7 nouveaux salariés en CDI :

- 2 EJE
- 1 ME
- 1 surveillante de nuit
- 1 directrice de pôle
- 1 chef de service
- 1 directeur de territoire

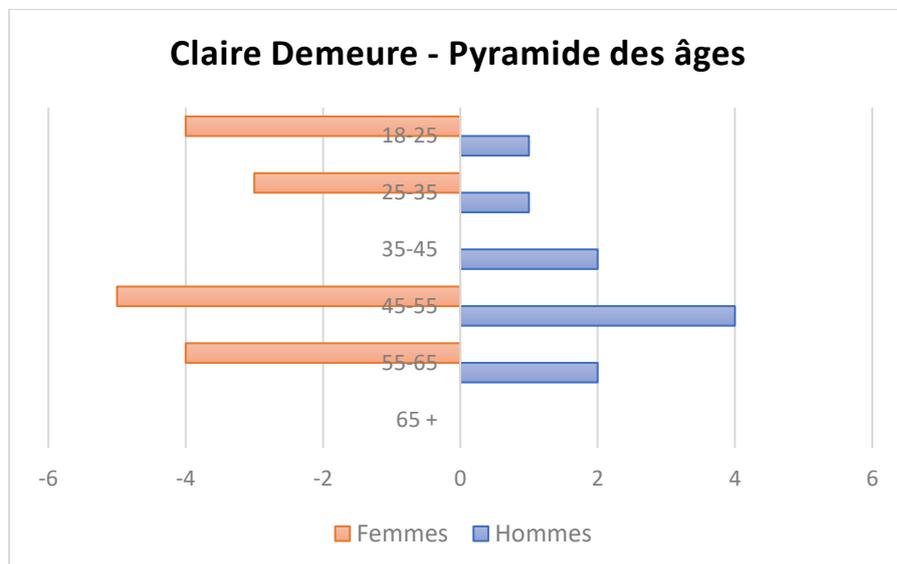
... et a vu partir 5 salariés en CDI :

- 1 directeur de territoire (changement de périmètre de travail au sein de l'association)
- 1 directeur de pôle (changement de périmètre de travail au sein de l'association)
- 1 cheffe de service (changement de périmètre de travail au sein de l'association)
- 1 éducateur spécialisé pour départ à la retraite
- 1 éducateur spécialisé en licenciement pour inaptitude

Par ailleurs, 3 arrêts longs ont impacté le fonctionnement de la maison :

- 1 temps partiel thérapeutique pour un surveillant de nuit,
- 1 congé maternité d'une ES suivi d'un congé parental,
- 1 arrêt long suite à accident de travail d'une surveillante de nuit.

## Pyramide des âges au 31/12



La pyramide des âges à Claire Demeure est plutôt élevée, avec 6 professionnels de plus de 55 ans.

## Analyse de la pratique

Les trois équipes éducatives de Claire Demeure ont bénéficié chacune en 2022 de 15 séances d'APP.

Les maîtresses de maison et les surveillants de nuit ont bénéficié de janvier à juillet de séances d'APP mutualisées avec la maison d'enfants Balmont. Depuis septembre 2022, les maîtresses de maison participent à l'APP avec leur équipe éducative. Les surveillants de nuit bénéficient quant à eux de 5 séances d'APP annuelles, mutualisées avec le foyer Saint Michel.

## Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective 12 participants	SSI 1 jour	Globale prévention
Formation individuelle 1 éducatrice spécialisée	Thérapie brève, changements rapides et durables	IFATC

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

L'année 2022 à Claire Demeure a été marquée par plusieurs changements importants :

- Fin des travaux d'agrandissement et installation du groupe Corail et de l'équipe administrative dans les nouveaux locaux.
- Evolution des territoires de l'association ACOLEA et inscription de la maison d'enfants Claire Demeure au sein du territoire LYON-OUEST-CEPAJ. Création du pôle LYON regroupant Claire Demeure, Saint Michel et Base.
- Arrivée d'une nouvelle directrice de pôle, Mme TOSQUES Marie avril 2022 puis d'un nouveau chef de service éducatif en juillet 2022, M. BENCHAOUCH.
- Actualisation du projet d'établissement en cours.

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

L'année 2022 a permis la mise en place d'un projet autour de la scolarité des enfants confiés à Claire Demeure. Grâce à un partenariat avec un mécène privé, nous avons pu :

- Organiser en juillet 2022 un stage collectif de 3 jours, « la vie en moi », autour d'ateliers ludiques et créatifs pour chercher à mieux comprendre ses émotions, mieux se connaître et vivre ensemble.
- Mettre en place une salle scolaire au sein de la Meecs.
- Recruter une éducatrice scolaire présente tous les jours sur l'heure des retours d'école ainsi que les mercredis. Cette éducatrice accompagne les devoirs de façon individuelle, et propose des moments individuels et collectifs aux enfants avec pour objectif le développement de leur confiance en eux et le développement de leur curiosité, de leur attention et mémoire, etc.
- Inscrire un enfant à des ateliers Montessori tous les mercredis après-midi.
- Financer la scolarité privée en école spécialisée d'un jeune enfant autiste que l'éducation nationale ne pouvait scolariser que 2 demi-journées par semaine.

### 2.3 Expression et participation des usagers

La maison Claire Demeure a organisé en 2022 deux CVS. Etaient présents à ces CVS 3 représentants d'enfants élus, ainsi que deux représentants de parents.

Les comptes rendus de CVS sont adressés systématiquement à tous les parents et affichés au sein de la maison.

Les CVS de 2022 ont abordé :

- L'actualisation du projet d'établissement
- Le changement de la chaudière
- L'organisation des différents temps de vacances
- L'amélioration de l'alimentation
- Les règles de vie de la maison
- Les demandes d'achats des enfants
- L'utilisation des différents espaces de la maison.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Au total sur 2022, nous avons tracé 22 incidents. Nous notons cependant que plusieurs incidents n'ont pas fait l'objet de fiches incidents alors qu'ils auraient dû.

Ces 22 incidents concernent 11 enfants. 2 enfants sont concernés à eux seuls par 13 de ces incidents.

La cellule de veille s'est réunie à trois reprises en 2022. En décembre, un bilan des incidents de l'année a été établi.

La cellule de veille a constaté que le groupe Corail avait été parcouru durant l'année 2022 de nombreux épisodes de violence des enfants que ce soit à l'encontre des éducateurs, des autres enfants ou d'eux-mêmes. Les enfants du groupe Corail en 2022 présentent de multiples fragilités, avec des moments de débordements.

Le groupe vert a contrario n'a formalisé que 2 fiches incidents. Pourtant certains enfants peuvent se montrer au quotidien très violents avec les autres. De la même façon les moments de crise intense de l'un des enfants du groupe vert devraient être tracés dans des fiches incidents, notamment lorsqu'elles finissent avec l'appel des forces de l'ordre et/ou du Samu.

La cellule de veille a pu rappeler que les parents devaient être informés systématiquement de ces incidents, même si nous n'attendons pas d'eux une réponse adaptée ou éducative, nous envoyons aux enfants un signal sur notre capacité à communiquer avec leurs parents sur tout ce qui les concerne.

Au niveau de la temporalité des incidents 2022 nous constatons qu'ils ont eu lieu fréquemment pendant des temps de vacances (absence des éducateurs titulaires) ainsi qu'autour des horaires de repas. Les enfants mangent souvent très vite et veulent se lever de table. Nous revenons sur l'importance d'améliorer la qualité des repas à Claire Demeure pour proposer des moments de plaisir autour de la table aux enfants et éviter un certain nombre d'incidents.

### **Actions de prévention réalisées en 2022**

- Mises en place de renforts en Prises en Charges Partagées pour plusieurs enfants ce qui nous permet, en renforçant l'équipe, d'éviter des incidents, et aussi de mieux les gérer en isolant les enfants.

- Mise en place d'une articulation plus réactive entre les équipes éducatives et le chef de service pour la reprise des enfants, l'information des parents, le suivi des sanctions/réparations, etc.
- Mise en place d'entretiens chef de service-éducateur-enfant pour reprendre les événements et/ou prévenir une situation.
- Hospitalisations et liens avec le soin (HFME, PEC en hôpital de jour, articulation avec la plateforme POP).
- Sécurisation des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage (groupe des petits).
- Réduction du nombre de remplaçants et intérimaires. La présence des titulaires vient sécuriser les enfants, la stabilité de l'équipe joue de façon importante sur la réduction de la violence.

### **Actions de prévention pour 2023**

- Travail institutionnel autour des règles de vie : poser un cadre clair et défini autour de l'utilisation des écrans et d'internet pourrait permettre de réduire les incidents. Cela sera reposé dans le cadre du règlement de fonctionnement.
- Traitement de la violence : organiser une formation collective type MAPA sur la gestion de la violence et la contention.
- Penser le temps des vacances : des incidents arrivent plus fréquemment lorsque les titulaires ne sont pas là et lorsque beaucoup d'enfants sont présents toute la journée dans la maison. Veiller à inscrire les enfants sur l'extérieur, à équilibrer les effectifs, à proposer des loisirs collectifs, etc.
- Créer des fiches signalétiques pour chaque enfant pour partager avec les remplaçants les difficultés de chaque enfant et ce qui fonctionne le mieux en cas de crise (contenir, envelopper, isoler, etc.)
- Faire des pauses en décalé. Toujours informer un collègue quand on laisse des enfants seuls dans une pièce. Toujours savoir où se trouve chaque enfant.
- Penser à fermer les salles de vie des groupes le soir quand les enfants sont couchés.
- Travailler l'agencement du groupe Corail, l'investir et le décorer avec les enfants.
- Sécuriser les portes pour éviter le coinçage de doigts.
- Réfléchir à la sécurisation de l'escalier de l'atrium.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	2018
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	2024
2 <sup>ème</sup> évaluation interne	Fin des évaluations internes
2 <sup>ème</sup> évaluation externe	

L'année 2022-2023 est celle de l'actualisation du projet d'établissement de la maison d'enfants Claire Demeure. En effet, le précédent projet concernait la période 2017-2022.

Le travail d'actualisation du projet a commencé en septembre 2022 par la mise en place du Comité de Suivi de l'Evaluation et du Projet (COSPE). Le COSPE décide de la méthodologie et valide les différentes étapes de cette actualisation. Ainsi, fin 2022 nous avons :

- Décidé du mode de participation des enfants (boîte à idées) et des familles (entretiens téléphoniques avec le chef de service)
- Créé un questionnaire pour les partenaires
- Créé un questionnaire pour tous les salariés
- Mis au travail un certain nombre de thématiques institutionnelles au cours de 2 après-midi en groupes de travail.

Début 2023, le livret d'accueil et règlement de fonctionnement seront actualisés, le projet sera finalisé au printemps et transmis avec son plan d'action à la DPPE à l'été 2023.

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	16	2	9	78%
Admissions non réalisées	13	18	44	-70%
Dont refus du service	13	17	39	
Admissions en cours de traitement	0	1	0	
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>-45%</b>

Le nombre de demandes d'admissions est légèrement supérieur à 2021. Nous constatons que le nombre d'admissions réalisées par contre est en nette hausse sur l'année 2022 par rapport aux deux années précédentes. Cela s'explique par l'accueil d'urgence d'une fratrie de trois enfants sur une courte durée et le départ d'une fratrie de deux enfants sur la même période. Cela a conduit à réaliser un nombre important d'admissions notamment sur le groupe des petits ; ce qui a été possible dans la mesure où l'établissement est repéré dans sa capacité d'accueil de la tranche d'âge 3-8 ans en lien avec l'IDEF.

Sur le dernier trimestre 2022, l'établissement étant même en léger sureffectif, les demandes d'admissions n'ont pas pu aboutir. Un nombre important de demandes était soit lié à une situation de jeunes enfants, soit pour une fratrie d'au moins deux enfants.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1
Métropole Lyon	29	100%	18
Département Rhône	0	0%	1
PJJ	0	0%	0
Autre Département	0	0%	2
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		<b>21</b>

La totalité des demandes d'admission provient exclusivement de la Métropole de Lyon.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1
Moyenne d'âge des demandes	8.9	11.9
Pourcentage de filles dans les demandes	45%	27%

L'âge moyen des demandes se situe autour des 9 ans, ce qui vient confirmer la spécificité de Claire Demeure en matière d'accueil d'enfants âgés de 3 à 14 ans. De plus, nous pouvons noter une augmentation importante de dossiers d'admission pour des filles (passage de 27 à 45% des demandes)

Près d'un dossier sur deux soumis à Claire Demeure en 2022 est pour une fille alors que l'année précédente, nous étions à moins d'un dossier sur trois.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1
Placement judiciaire confié	26	88%	14
Placement administratif	0	0%	1
Placement direct par le juge	3	12%	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	2
Accueil d'urgence	0	0%	2
Accueil de jour	0	0%	0
Autre mesure	0	0%	0
Aucune mesure	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		<b>19</b>

Le nombre de demandes de placements judiciaires directs est en hausse en 2022, le reste des mesures étant confiées ASE. Nous n'avons pas eu de placement administratif.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1
Chez les parents sans SAEE	3	12%	2
Chez les parents avec SAEE	9	35%	8
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	1
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	5
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	1	4%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	1
Chez un assistant familial	1	4%	0
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	0	0%	0
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	0	0%	0
Inconnu	3	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	12	46%	2
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		<b>19</b>

La situation des usagers au moment de la demande d'admission se situe significativement au niveau d'un accueil d'urgence et plus spécifiquement dans le cadre d'un placement d'urgence à l'IDEF.

En 2022, nous avons donc reçu 3 demandes en primo placement, et de manière quasi identique à l'année dernière, 9 demandes suite à un placement externalisé qui ont conduit à un placement en établissement.

Pour 3 demandes, nous n'avons pas l'information du lieu de résidence au moment de la demande.

### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Pas de place	12	13	18
Non adhésion du jeune	0	0	0
Non adhésion de la famille	0	0	0
En limite d'âge à l'admission	1	5	14
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	0	0	7
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>39</b>

Cette année 2022, la plupart des refus d'admission étaient liés à l'absence de place disponible.

Une demande a été faite pour un usager de plus de 15 ans sachant que le projet d'accueil de Claire Demeure se limite à 14 ans.

Nous avons pu répondre favorablement à 61.5% des demandes d'admission.

### 3.1.3. Usagers admis

En 2022, nous avons pu faire 16 admissions dont 13 sur le groupe des petits soit 81%.

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	7	1	3
6 - 10 ans	7	0	5
10 - 14 ans	2	0	1
14 - 16 ans	0	1	0
16 - 18 ans	0	0	0
18-21 ans	0	0	0
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	7.2	10.4	7.4
Pourcentage de filles dans les admissions	56%	50%	

La moyenne d'âge des admissions se situe vers l'âge de 7 ans et se dégage une légère majorité de filles.

### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Hormis pour une fratrie de deux enfants et une jeune fille dont le placement est ordonné directement à la MECS Claire Demeure par le même juge, l'ensemble des situations d'enfants accueillis est confié à l'ASE (81%).

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1
Placement judiciaire confié	13	81%	0
Placement administratif	0	0%	0
Placement direct par le juge	3	19%	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0
Accueil d'urgence	0	0%	2
Accueil de jour	0	0%	0
Autre mesure	0	0%	0
Aucune mesure	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>		<b>2</b>

### Origine géographique

L'ensemble des enfants accueillis provient de la Métropole de Lyon.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1
Métropole Lyon	16	100%	1
Département Rhône	0	0%	1
PJJ	0	0%	0
Autre Département	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>		<b>2</b>

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	4	25%	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	4	25%	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	5	31%	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	13%	1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	6%	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	1
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0
Métropole Méomie	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>		<b>2</b>

**25%** des admissions proviennent du territoire Décines/Meyzieu/St Priest. Ce secteur géographique éloigné de l'établissement peut permettre parfois de créer une forme de mise à distance dans le cadre d'une mesure de protection, mais est souvent un frein à la mise en œuvre d'un travail de lien avec les familles qui peuvent rencontrer des difficultés pour se rendre au sein de l'établissement. Aussi, la mise en œuvre d'une évolution des modalités de placement (séquentiel) est difficile à réaliser compte tenu du temps de trajet.

**25%** des admissions se sont réalisées à partir de la MDM de secteur (1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissement), **31%** des 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements et **13%** des 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements. Nous pouvons donc observer que près de **70%** des admissions sont réalisées à partir d'un territoire géographique de proximité.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1
Chez les parents sans SAEE	3	19%	0
Chez les parents avec SAEE	8	50%	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	1
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0
Chez un assistant familial	0	0%	0
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	0	0%	0
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	0	0%	0
Inconnu	0	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	5	31%	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>		<b>2</b>

Au moment de l'admission, 19% des usagers étaient chez les parents et en primo placement.

50% des admissions font suite à un placement externalisé (SAEE) qui ont donc conduit à un placement en établissement.

31% des admissions ont été réalisées pour des enfants accueillis en établissement d'accueil d'urgence. La MECS Claire Demeure a su répondre aux différentes demandes des référents et responsable de l'ASE afin de pouvoir proposer un lieu de placement pérenne pour des enfants qui attendaient une solution sur différents groupes à l'IDEF depuis plusieurs mois.

## Scolarité / Formation professionnelle

A l'admission l'ensemble des usagers est scolarisé en milieu ordinaire.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	16	100%	2	8
UISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>		<b>2</b>	<b>9</b>

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	3	2	1
Nombre de jours	102	10	2
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence		0	0

Durant l'été 2022, la MECS Claire Demeure a accueilli en urgence une fratrie de 3 enfants de 3, 4 et 6 ans durant 5 semaines. Un retour à domicile assorti d'une mesure d'AEMO a été prononcé, ce qui a mis fin à cet accueil.

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

42 enfants ont été accompagnés par Claire Demeure en 2022. Nous pouvons noter un léger rajeunissement du public accueilli et une légère baisse de la durée d'accompagnement par rapport à l'année N-1. Cette baisse est à mettre en lien direct avec l'accueil de 5 semaines de la fratrie mentionnée précédemment. En-dehors de cet accueil d'urgence, la durée moyenne d'accompagnement à Claire Demeure en 2022 est de 3 ans, ce qui constitue une moyenne haute pour une MECS.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	10.1	10.8	10.2
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	2.8	3.1	2.6
Pourcentage de filles dans les accompagnements	55%	50%	

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	6	4	3
6 - 10 ans	12	9	14
10 - 14 ans	18	12	15
14 - 16 ans	4	7	5
16 - 18 ans	2	0	0
Plus de 18 ans	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>37</b>

Les usagers accueillis ont en moyenne 10 ans et sont représentés à 55% par des filles. Près de la moitié ont entre 10 et 14 ans.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	39	93%	28	33
Placement administratif	0	0%	3	4
Placement direct par le juge	3	7%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	1	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>		<b>32</b>	<b>37</b>

Les placements confiés ASE représentent 93% des situations accompagnées et 7% sont des placements directs. Tous enfants accompagnés proviennent de la Métropole de Lyon.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	42	100%	32	37
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>		<b>32</b>	<b>37</b>

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	3	7%	1	3
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	2
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	10	24%	7	8
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	2	5%	2	2
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	4	10%	1	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	6	14%	1	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	6	14%	4	7
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	7%	3	2
Territoire MDM St Fons Vénissieux	6	14%	10	4
Territoire MDM Villeurbanne	2	5%	3	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>		<b>32</b>	<b>37</b>

- Près d'un quart (24%) provient du territoire Décines-Meyzieu-St Priest
- 10% proviennent du territoire de proximité Lyon 1<sup>er</sup>- 2<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup>
- 14 % proviennent du territoire de seconde couronne Lyon 5<sup>ème</sup>- 9<sup>ème</sup> ; 14% Lyon 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> en augmentation par rapport à N-1.
- 14% proviennent du territoire de St Fons-Vénissieux en baisse par rapport à N-1.
- 7% proviennent du territoire Lyon 7<sup>ème</sup> – 8<sup>ème</sup> ; 7% du territoire Bron Vaulx-en-Velin en augmentation par rapport à N-1.

Les usagers accompagnés provenant de Lyon représentent 45% contre 55% provenant de l'extérieur de Lyon.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age préscolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	37	88%	24	32
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	3	7%	4	2
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	2%	1	2
SEGPA Collège	0	0%	2	0
IME - IMPRO	1	2%	1	1
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Déscolarisation	0	0%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>		<b>32</b>	<b>37</b>

Si l'ensemble des usagers admis était scolarisé en milieu ordinaire à l'admission, 1 usager a été orienté en DITEP, 3 en ULIS, et 1 en IME. 88 % restent scolarisés en milieu ordinaire, avec ou sans AESH en fonction des situations.

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un AVS	5	12%	7	13
Nombre d'utilisateurs suivis en commissions éducatives	14	33%	13	15
Nombre d'utilisateurs exclus au moins une fois dans l'année	6	14%	6	5
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	30		25	
Nombre d'utilisateurs concernés par des absences ou retards scolaires répétés	9	21%	3	5

12% des utilisateurs bénéficient d'un.e AESH, cela est en légère baisse par rapport à N-1 mais s'explique par le fait que les dossiers MDPH sont en cours ou que l'AESH n'est pas encore désigné.e.

Le nombre d'enfants exclus est identique à l'année N-1 et nous pouvons noter une augmentation du nombre de jours d'exclusion passant de 25 à 30 jours en cumulé.

Le nombre de commissions éducatives est quasiment à l'identique par rapport à l'année N-1.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année	0	0%	8	5
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque	4	10%	4	0
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives	2	5%	0	3
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	0
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	2	5%	2	2
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	4	10%	6	9
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	7	17%	13	11
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	3	7%	1	3

Aucun utilisateur n'est identifié par des conduites délinquantes ce qui est en nette baisse par rapport à l'année 2021 où 8 utilisateurs étaient concernés.

Le nombre d'utilisateurs ayant une conduite alimentaire à risque est de 10% et à l'identique concernant l'année N-1.

Le nombre d'utilisateurs consommant des substances psychoactives passe de 0 à 2 sur l'année 2022.

Aucun utilisateur n'est identifié par une suspicion de prostitution. Cela peut s'expliquer par le jeune âge des utilisateurs accueillis au sein de l'établissement. Pour pouvoir tout de même faire face à cette problématique présente sur notre territoire, deux éducatrices sont inscrites pour une sensibilisation organisée prochainement par l'amicale du nid autour du repérage de ces situations.

Le nombre d'usagers concernés par une problématique autour de la sexualité est identique à l'année N-1. Ces usagers bénéficient d'un accompagnement éducatif dédié ainsi qu'un accompagnement autour d'un soin (CMP ou psychothérapie en interne).

La part d'usagers manifestant un comportement auto-agressif est en légère baisse mais constitue tout de même 10% des usagers. Ces manifestations sont souvent liées à un mal-être massif ce qui conduit l'utilisateur dans l'expression d'une agitation importante qui peut s'accompagner de violence sur lui-même.

En ce qui concerne le nombre d'usagers qui fugue, ce nombre a diminué passant à 7% mais le nombre de fugues pour les 3 mêmes jeunes était très important, voire quotidien pour une jeune.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%	1
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	2	5%	2
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	4	11%	7
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	17	45%	15
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	0%	0
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	15	39%	5
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>		<b>30</b>

En 2022, nous avons accueilli deux usagers sous forme d'accueil séquentiel ce qui reste identique à 2021. Le nombre d'usagers bénéficiant d'un accueil durant les weekends hors établissement est en baisse.

La moitié des usagers sont hébergés en dehors de l'établissement une à 3 fois par mois.

Le fait le plus marquant est **l'augmentation du nombre d'usagers accueillis sans aucun droit d'hébergement** passant de 5 à 15 sur 2022 (**39% des usagers accueillis**). Cela a donc un effet direct sur le nombre d'enfants présents sur l'établissement et plus particulièrement sur le groupe de 3-8 ans.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1
Nombre d'usagers concernés	9		7
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	1		0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	5		3

Nous notons une augmentation des visites médiatisées sur l'année 2022 passant de 7 à 9 usagers et plus particulièrement pour celles qui sont assurées par l'établissement. Cette évolution est plus particulièrement ciblée sur le groupe de 3-8 ans.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	12	29%	11	14
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	4	10%	8	13
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	353		728	692
<i>Dont généralistes</i>	71		42	50
<i>Dont spécialistes</i>	207		100	69
<i>Dont psychologues</i>	75		586	220
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	2	5%	2	0

### **Étayages psychologiques :**

La MeCS Claire Demeure a pour particularité d'avoir la présence de deux psychologues au sein de son institution : l'un centré sur le suivi des enfants (entretiens individuels, entretiens enfants/éducateur, entretiens auprès des parents, entretiens parents/enfants) ; l'autre sur l'accompagnement des équipes et le travail partenarial (soins/scolaire/MDM...)

Le psychologue clinicien et le psychologue institutionnel travaillent en étroite collaboration afin de fluidifier les liens entre les deux espaces. L'espace du prendre soin se doit d'être en constante articulation avec l'espace éducatif.

#### Situation clinique des enfants accueillis en 2022

Les enfants pris en charge par Claire Demeure portent une histoire qui a mis à mal la disponibilité maternelle et paternelle dans les premières années de vie de ceux-ci.

La fragilité des relations précoces, le défaut d'étayage parental, les conflits conjugaux/familiaux emprunts de violence physique et psychique ont eu, pour conséquence une discontinuité et une insuffisance des soins qui n'ont pas permis à ces enfants de construire solidement leur assise narcissique.

Les troubles des enfants accueillis restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. Ils s'expriment principalement par des difficultés dans le lien à l'autre.

Ainsi trouver une bonne distance relationnelle avec l'autre, que cet autre soit un adulte ou un enfant, reste une tâche ardue. Ceci traduit l'insécurité interne et donc la faiblesse de leur capacité de contenance de leur conflit et angoisse.

Ils rencontrent pour la plupart une difficulté de métabolisation du manque et de l'absence. Les passages par l'acte expriment alors leur recherche d'un environnement sécurisé à même de réguler ses désordres. C'est ainsi que pour la plupart d'entre eux nous comprenons le sens du placement, dans un lieu organisé par des rythmes et des repères cohérents avec les besoins de leur âge qui vont les aider à nouer et entretenir un lien sécurisé à leur environnement.

## **Orientation du travail psychologique auprès des enfants accueillis :**

### Activités réalisées

- Le travail proposé par le psychologue clinicien vise d'une part à développer les capacités intégratives et assertives des enfants dans leur environnement, d'autre part à renforcer leur narcissisme (l'estime de soi) défaillant, pour les aider à mieux affronter les situations à risque d'échec comme, par exemple, les apprentissages.

Pour ce faire notre activité déploie plusieurs types de dispositifs :

### - Dispositif d'entretien de suivi individuel

Sur 42 enfants accueillis sur l'année 2022 : 28 enfants ont bénéficié d'un soutien psychologique.

**14 enfants ont été suivis sur l'extérieur :** 11 en CMP et 3 en libéral.

A noter que pour 3 enfants suivis en CMP une double prise en charge psychologique et psychiatrique a été nécessaire.

**14 enfants ont été suivis en interne :** 4 de ces enfants ont bénéficié d'une double prise en charge à savoir un suivi extérieur d'un pédopsychiatre ou d'un service d'hôpital de jour.

Une hospitalisation a dû être programmée en collaboration étroite avec le CMP4 durant cette année 2022.

### - Dispositif de rencontre avec les familles

Ce dispositif s'adresse soit à des familles dont leur enfant est suivi en thérapie de soutien ou de groupe, soit dans le cadre du soutien à la parentalité au regard du placement. Dans ces entretiens, nous cherchons à « re-crée » une zone commune de rencontre (ce qui fait du commun et de la ressemblance) entre l'enfant et sa famille, espace commun et partagé, qui s'il est investi, facilite l'élaboration des difficultés de chacun.

### -Dispositif d'articulation avec les équipes éducatives

Il est conçu comme un « espace potentiel de transformation » concernant la vie psychique des enfants. C'est un lieu de partage et d'élaboration entre les éducateurs et le psychologue, d'informations sur le quotidien de la prise en charge. Composent ce dispositif : des entretiens réguliers dans le bureau des psychologues, pour parler du suivi des enfants (régulation de la prise en charge psychologique) et des entretiens informels, (pratique interstitielle) pour être au plus près de l'actualité de l'enfant et y répondre au mieux. Cette pratique de rencontre informelle dans les couloirs est essentielle pour assurer la continuité du soin. Elle se fait au quotidien, en fonction des événements et permet de soutenir le travail d'accompagnement éducatif de l'enfant à sa thérapie.

### Champs de travail du psychologue institutionnel :

- Il participe chaque semaine aux réunions d'équipe en présence du chef de service.

Ce travail d'équipe pluridisciplinaire va permettre un échange, un partage où la différenciation des regards et des fonctions va aboutir à un projet commun concernant l'enfant et son accueil.

- Le psychologue institutionnel va mener également un travail important avec les partenaires extérieurs.

Ce lien partenarial va faciliter le démarrage des prises en charge, ainsi que la programmation des hospitalisations mais il est également indispensable pour prendre une distance nécessaire face aux situations complexes rencontrées et tendre vers une pensée globale et commune de l'enfant et de sa situation familiale.

Cet enrichissement mutuel dans la compréhension de la situation nous amène à affiner notre positionnement et à éviter de maintenir des zones de clivage, une perte d'informations, un morcellement de la pensée ; tant d'enjeux fréquents inhérents aux dynamiques familiales rencontrées pouvant mettre à mal la prise en charge des usagers. Cette co-construction entre professionnels durant ces rencontres est donc essentielle pour se réinscrire dans une pensée commune et garantir ainsi un étayage qualitatif des familles.

Ce travail d'interface va se mettre en œuvre à travers des liens téléphoniques réguliers ainsi que des temps de synthèses pluridisciplinaires.

Nombre de synthèses effectuées en présence du psychologue institutionnel en 2022 : 24 (MDM, CMP, POP, DDPE, Établissements scolaires ...).

- Il va participer aux rencontres concernant le PAP de l'enfant:

Le cadre de cette réunion a lieu en moyenne une fois par an avec chacune des familles prises en charge au sein de l'établissement. Sont présents lors de cette rencontre : le ou les parents, l'enfant, le travailleur social référent, le chef de service, l'éducateur référent ainsi que le psychologue institutionnel.

Lors de ce temps de travail, nous abordons, en appui avec l'ordonnance du juge, le DIPEC ainsi que le PAP l'évolution de la prise en charge et le projet de l'enfant : vécu de l'enfant, représentation du parent, représentation des professionnels, la nature du lien d'attachement, les éléments de difficultés, les évolutions constructives, les orientations ainsi que le retour au domicile...

L'enfant, témoin de cette rencontre commune, est souvent apaisé de faire le constat que l'ensemble des acteurs, dont ses parents sont en mesure de se rencontrer de manière apaisée et cohérente.

Les éléments mis au travail durant ce temps ainsi que les informations sur la relation parents/enfant (difficultés rencontrées, ressources, enjeux psychiques...) seront mis à profit, notamment lors des réunions d'équipe, afin de tendre, là encore, vers une pensée commune et d'accompagner avec cohérence et continuité l'enfant et sa famille.

Nombre de rencontres proposées en présence du psychologue institutionnel : 19.

**Le travail d'articulation continu engagé à Claire Demeure entre le psychologue institutionnel et le psychologue clinicien de l'établissement (contacts téléphoniques hebdomadaires et rencontres) permet de penser le plus rigoureusement possible les problématiques psychiques et les besoins des enfants accueillis au sein de la MECS et de déployer des réponses au plus près de leurs besoins.**

- **Prises En Charge Partagées**

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	3	1	1

Le nombre d'utilisateurs bénéficiant d'une prise en charge partagée est en augmentation. En effet, nous accueillons des profils d'enfants à multiples problématiques qui mettent en limite l'accompagnement éducatif. Dans ce cadre, la volonté exprimée de ne pas réorienter en urgence nous amène à solliciter la commission PECP afin d'adapter des moyens pour pouvoir poursuivre un accompagnement et mettre au travail une possible orientation en prenant le temps nécessaire.

### **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

Evaluation annuelle des projets personnalisés	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	0	0	2
Quelques critères minoritaires satisfaits	0	22	24
Critères globalement satisfaits	8	5	13
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	10	4	4
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>43</b>

La réorganisation des temps de réunions pluri professionnel en ce début d'année scolaire 2022 a conduit à pouvoir intégrer dans chacune d'entre elles et de manière régulière un temps de pré-élaboration des projets individualisés à partir du référentiel ESOPPE. Dès lors, l'évaluation continue de ces projets permet de tendre à évaluer que de plus en plus de critères sont satisfaits. Nous notons par ailleurs, un retard dans le nombre d'élaboration de projets personnalisés que nous tendons à rattraper.

### 3.3 Usagers sortis

Le nombre d'usager sortis est en augmentation passant de 5 à 11. Cela s'explique par le départ de 3 usagers accueillis temporairement dans le cadre d'un accueil d'urgence sur quelques mois. Deux usagers sont sortis dans le cadre d'un projet de retour à domicile qui a abouti.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	11	5	7

#### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

La durée moyenne d'accompagnement à la sortie est en légère baisse passant d'environ 2.5 ans à environ 2 ans. Cela s'explique par l'accueil d'une fratrie de 3 enfants accueillis sur une durée de 5 semaines. En-dehors de cet accueil d'urgence, la durée moyenne des prises à charge à la sortie en 2022 est de 2,6 ans.

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	3		1	0
4 à 12 mois	0		2	1
1 à 3 ans	5		0	/
Plus de 3 ans	3		2	/
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,93		2,4	2,68

#### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	7	64%	1	6
Fin de mesure - Majorité	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	1	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	1	9%	3	1
Accueil chez un tiers ou adoption	3	27%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

64 % des usagers ont bénéficié d'un retour à domicile avec une mesure d'aide éducative.

27 % des usagers, soit une fratrie de 3 enfants a pu bénéficier d'un accueil chez un tiers.

9%, soit un seul usager a bénéficié d'une orientation dans un autre établissement, en raison de son âge et de son projet scolaire.

### 3.3.3. Orientation à la sortie

64 % des usagers sortant sont donc rentrés à domicile avec une mesure de placement externalisé (SAEE). Cela a permis de poursuivre une mesure de placement sans que celui-ci ne dure trop longtemps en établissement (effet iatrogène du placement). Cette organisation du parcours de placement a nécessité de pouvoir anticiper une préadmission sur un des services SAEE et de permettre un tuilage sans laisser trop longtemps la famille sans aide éducative.

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	0	0%	0	3
Chez les parents avec SAEE	7	64%	0	3
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	3	27%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	1	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	9%	4	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	1	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>		<b>6</b>	<b>7</b>

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	9	82%	4	7
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	9%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	1	0
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	1	9%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

Lors de la sortie des usagers, l'ensemble poursuit une scolarité ou une formation professionnelle. Sur les 11 usagers qui ont quitté l'établissement en 2022, 9 d'entre eux ont poursuivi une scolarité en milieu ordinaire, un en scolarité adaptée (ULIS) et 1 a été orienté sur le pôle de formation et d'hébergement du CEPAJ dans le cadre du dispositif de décrochage scolaire.

## 4. Locaux et moyens matériels

### Etat du bâtiment et projets éventuels

Les travaux d'extension de l'aile sud ont été réalisés au cours du 2ème semestre 2021. Le réaménagement des locaux (groupe corail et pôle administratif) s'est poursuivi tout au long de l'année 2022.

La maison Claire Demeure doit en 2023 réaliser plusieurs investissements permettant un accueil de meilleure qualité des enfants :

- Peinture de l'ensemble des parties communes. En effet les murs sont très vieillissants et nécessitent un rafraîchissement.
- Changement de la chaudière. La chaudière actuelle a 38 ans et nécessite d'être changée urgemment.
- Aménagements sur le groupe des petits : projet d'installation d'une douche et de WC adaptés à l'âge des enfants notamment.
- Agencement de la salle en sous-sol pour un projet d'espace sportif et de défoulement.

### Etat du parc automobile

Nous allons acquérir en 2023 un second véhicule 9 places, indispensable au fonctionnement de l'établissement.

Il nous faudra prévoir le renouvellement d'un véhicule 5 places en 2024.

### Etat du parc informatique

Une partie du parc informatique de Claire Demeure a été renouvelé en 2020 et 2021. Néanmoins, avec la mise en place de l'outil numérique NEMO pour le suivi des usagers, nous allons devoir investir dans des ordinateurs portables qui permettront aux professionnels de la maison de pouvoir utiliser ce nouvel outil correctement.

## 5. Perspectives 2023

Au niveau du pôle Lyon, l'année 2023 sera marquée par :

- Le déploiement de l'outil numérique dossier de l'utilisateur NEMO,
- La finalisation du projet d'établissement de Claire Demeure,
- La formalisation du premier projet d'établissement du STEP,
- La poursuite de la restructuration du foyer Saint Michel,
- Le développement du projet de pôle et son inscription au sein du territoire.

A Claire Demeure en particulier, les perspectives pour 2023 sont :

- La finalisation des projets de groupe avec la spécificité de l'accompagnement des tout-petits sur le groupe bleu et le travail de développement des compétences d'autonomie sur les groupes Corail et Vert,
- Les travaux d'embellissement des espaces communs et le changement de chaudière,
- Le développement d'un projet autour de l'éducation à l'écologie, le développement des modes de transports doux, la mise en place d'un potager et du compost et un projet de transfert à vélo.